



Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 25 février 2026** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 5
Date de la convocation : 18 février 2026

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM Christophe BERTUCAT ; Cyril CINEUX ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Gilles VESCOVI ; Thomas WEIBEL || M. Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

M. Claude AUBERT excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **M. Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. CINEUX ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE || **M. Damien ROMERO** excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET ; **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER.

Etaient excusés :

MM. Eric EGLI ; Laurent GANET, Stanislas RENIE ; M. Tahar BOUANANE.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

DELIBERATION DCA 2026/003

Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2026

OBJET : SORTIE D'INVENTAIRE DE BIENS IMMOBILISES

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction, disparition, obsolescence ou de mise hors service d'une immobilisation.

Les biens à sortir de l'actif sont les suivants :

- 20 tablettes tactiles
- 1 palan levier BRAVO
- 1 siège ERGOPLUS
- 43 TPVS INGENICO I5100
- 1 imprimante laser
- 40 licences antivirus Kaspersky
- 60 licences antivirus Kaspersky
- 11 caméras piétons

Il est décidé la sortie des biens immobilisés à la date de la présente délibération (25/02/2026) :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Imputation comptable	Valeur brute en €	Cumul des amortissements au 31/12/N-1	Valeur nette comptable au 31/12/N-1	Etat
Tablettes tactiles	19-0350	2019	2183	7505,00€	7505,00€	0,00€	Hors d'usage
Palan levier BRAVO	21-0338	2021	2155	519,37€	162,17€	305,26€	Hors d'usage
Siège ERGOPLUS	20-0269	2020	2184	192,27€	52,88€	126,57€	Hors d'usage
43 TPVS INGENICO I5100	19-0370 A 19-0412	2019	2183	9360,01€	9360,01€	0,00€	Hors d'usage
Imprimante Laser	19-0456	2019	2183	118,43€	75,03€	28,60€	Hors d'usage
Licences Kaspersky	19-0074	2019	2051	632,60€	632,60€	0,00€	Hors d'usage
Licences Kaspersky	20-0327	2020	2051	909,00€	909,00€	0,00€	Hors d'usage
Caméras piétons	20-0152	2020	2183	13727,00€	13727,00€	0,00€	Hors d'usage

Il vous appartient d'en délibérer.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la sortie des biens immobilisés cités ci-dessus.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.